

# RAPPORT DE GESTION 2018



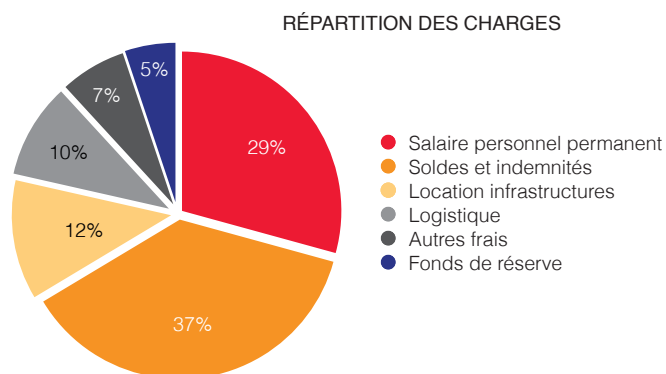
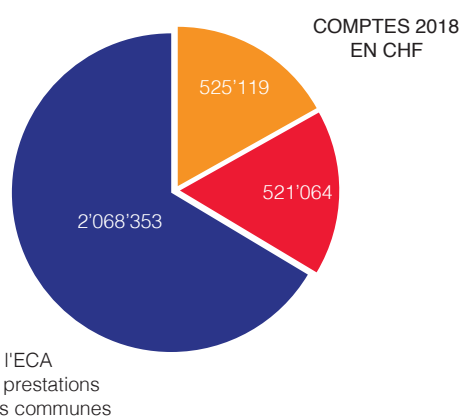
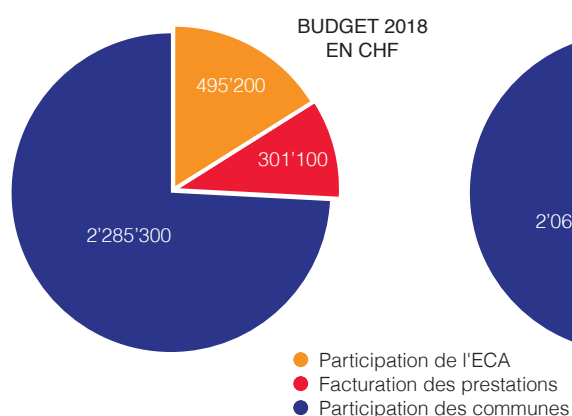
SERVICE DE DÉFENSE  
INCENDIE ET SECOURS  
RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

[www.sdisnv.ch](http://www.sdisnv.ch)

## QUELQUES CHIFFRES

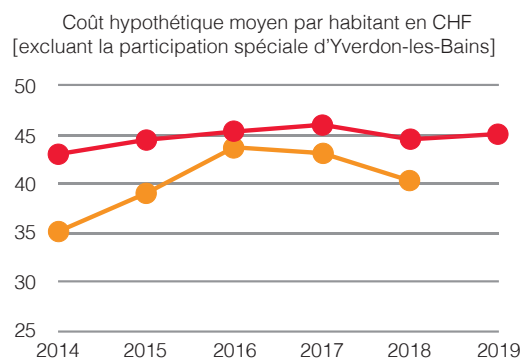
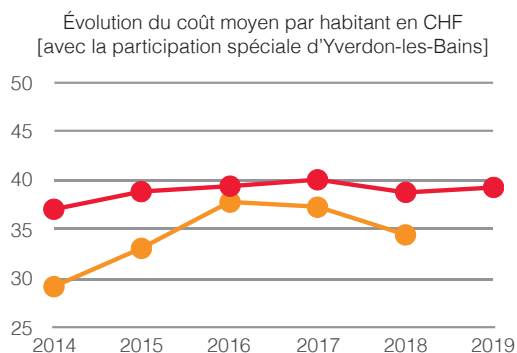
**11** CENTIMES PAR JOUR ET PAR HABITANT  
COÛT MOYEN DU SDIS SUPPORTÉ PAR LES COMMUNES

**9.5%** D'ÉCONOMIE DANS LES COMPTES POUR LA  
PARTICIPATION DES COMMUNES PAR RAPPORT AU BUDGET



**6'055** CHF DE SOLDE MOYENNE  
D'UN MEMBRE DU DPS

**1'345** CHF DE SOLDE MOYENNE  
D'UN MEMBRE DU DAP



## 8. FINANCES, RAPPORT DE GESTION

### 8.1 FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

En tant qu'association de communes, le SDIS NV tient une comptabilité indépendante, soumise aux règles de la comptabilité communale<sup>1</sup>. En ce sens, le SDIS ne peut lever des impôts et ses ressources sont ainsi limitées aux prestations facturées, à la participation financière de l'ECA et à la contribution des communes membres du SDIS NV.

Le budget, proposé par le CoDir par le biais d'un préavis au Conseil intercommunal, doit être adopté par ce dernier au plus tard trois mois avant le début de l'exercice. Le CoDir présente le budget en premier lieu à la CoGe, qui établit son propre rapport à l'attention du Conseil intercommunal. Il convient de préciser que, depuis 2013, seul un budget de fonctionnement existe, puisqu'aucun crédit d'investissement n'est en cours pour le SDIS NV.

<sup>1</sup> Art 125 LC et Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), RSV 175.31.1.

La Ville d'Yverdon-les-Bains fait office de commune boursière pour le SDIS NV en ce sens qu'elle procède aux écritures financières et gère administrativement les comptes. La gestion des achats répond donc aux critères établis par la Ville d'Yverdon-les-Bains à l'attention de ses services. Les factures sont toutes signées par le secrétariat du SDIS, le Commandant et finalement la Présidente du CoDir. Les achats de plus de CHF 5'000 font l'objet d'une validation préliminaire par la Présidente du CoDir.

Les comptes sont en premier lieu examinés par la CoGe, sur la base de tous les documents nécessaires fournis par le CoDir. Le CoDir établit également un rapport de gestion, comprenant les explications relatives aux comptes, examiné par la CoGe. Les comptes et le rapport de gestion sont approuvés par le Conseil intercommunal sur préavis de la CoGe et du CoDir.

### 8.2 ANALYSE GLOBALE DES COMPTES

Les comptes accusent un léger dépassement de CHF 34'299 (1.1%) comme indiqué dans le tableau en page suivante. Toutefois, les revenus étant largement supérieurs à ceux budgétés (+ CHF 251'246 soit +31.6% comparés à +32.7% en 2017), les comptes 2018 ont permis de réaliser une économie de CHF 216'947 (9.5%) sur la facture aux communes membres de l'Association.

Seules deux positions accusent un dépassement de budget de plus de CHF 10'000, à savoir les positions *301300 soldes* et *309100 frais de formation*. Le premier dépassement est principalement dû au nombre important et imprévisible des heures d'intervention. Ceci engendre à son tour une facturation plus importante des interventions, compensant ainsi entièrement l'augmentation des charges par des revenus dépassant ceux budgétés à la position *435600 facturation de services à des tiers* (+ CHF 219'989, soit un excédent de 79%). Le second dépassement est en partie expliqué par les

soldes dévolues aux cours ABC et OFSI non-budgétée (CHF 6'240), combinées à un excédent de participation aux cours cantonaux et à la participation à d'autres cours fédéraux et privés. Ces dépassements font l'objet d'une analyse particulière au chapitre suivant.

Plusieurs économies substantielles ont pu être réalisées, notamment sur les positions *300100 rétributions des autorités* (CHF 6'342), *306000 indemnisation et remboursement de frais* (CHF 20'095), *310900 frais administratifs divers* (CHF 14'589), *313700 appareils et matériels destinés à la revente* (CHF 6'000) et *315600 entretien d'équipement et de matériel spécialisé* (CHF 4'922).

Concernant les revenus, outre la facturation de services à des tiers, la position *465100 participation financière ECA* présente un excédent de revenus avec CHF 29'919, dû en partie à la participation financière aux cours cantonaux non-budgétés en 2018 (voir section 8.6).

| No           | Position budgétaire                               | Budget [CHF]     |                  | Comptes [CHF]    |                  | Écart          | %            |
|--------------|---------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|--------------|
|              |                                                   | Charges          | Revenus          | Charges          | Revenus          |                |              |
| 300100       | Rétributions des autorités                        | 21'500           |                  | 15'158           |                  | 6'342          | 30%          |
| 301200       | Salaires personnel occasionnel                    | 5'000            |                  | 2'130            |                  | 2'870          | 57%          |
| 301300       | Soldes                                            | 636'900          |                  | 723'566          |                  | -86'666        | -14%         |
| 303000       | AVS-AI-APG-AC                                     | 53'000           |                  | 59'693           |                  | -6'693         | -13%         |
| 305000       | Assurances accidents personnel                    | 1'300            |                  | 1'353            |                  | -53            | -4%          |
| 306000       | Indemnisation et remboursement de frais           | 320'100          |                  | 300'005          |                  | 20'095         | 6%           |
| 309100       | Frais de formation                                | 82'300           |                  | 103'532          |                  | -21'232        | -26%         |
| 309900       | Frais divers du personnel                         | 50'500           |                  | 46'068           |                  | 4'432          | 9%           |
| 310900       | Frais administratifs divers                       | 38'500           |                  | 23'911           |                  | 14'589         | 38%          |
| 311100       | Achats de mobilier, de machines et de logiciels   | 21'000           |                  | 21'439           |                  | -439           | -2%          |
| 311400       | Achats de matériel et machines                    | 40'600           |                  | 38'589           |                  | 2'011          | 5%           |
| 311600       | Achats habits et équipements                      | 20'500           |                  | 20'205           |                  | 295            | 1%           |
| 312300       | Électricité                                       | 19'100           |                  | 16'706           |                  | 2'394          | 13%          |
| 312400       | Achats et consommation de combustible             | 20'000           |                  | 22'813           |                  | -2'813         | -14%         |
| 313300       | Achats de produits de nettoyage et désinfection   | 9'000            |                  | 6'838            |                  | 2'162          | 24%          |
| 313700       | Appareils et matériels destinés à la revente      | 6'000            |                  | -                |                  | 6'000          | 100%         |
| 314100       | Charges d'entretien des bâtiments                 | 92'500           |                  | 94'555           |                  | -2'055         | -2%          |
| 315500       | Entretien véhicules et matériel                   | 66'000           |                  | 68'907           |                  | -2'907         | -4%          |
| 315600       | Entretien d'équipement et de matériel spécialisés | 5'000            |                  | 78               |                  | 4'922          | 98%          |
| 316100       | Loyers et locations                               | 381'100          |                  | 378'120          |                  | 2'980          | 1%           |
| 317000       | Frais de réceptions et de manifestations          | 5'000            |                  | 3'693            |                  | 1'307          | 26%          |
| 318100       | Frais de ports et compte postal                   | 7'900            |                  | 5'815            |                  | 2'085          | 26%          |
| 318200       | Frais de téléphones et radios                     | 12'500           |                  | 10'029           |                  | 2'471          | 20%          |
| 318300       | Frais comptes bancaires et postaux                | 100              |                  | 138              |                  | -38            | -38%         |
| 318500       | Honoraires, frais d'expertises et cachets         | 10'000           |                  | 7'593            |                  | 2'407          | 24%          |
| 318600       | Assurances                                        | 22'600           |                  | 21'405           |                  | 1'195          | 5%           |
| 318900       | Prestations diverses de tiers                     | 31'000           |                  | 28'474           |                  | 2'526          | 8%           |
| 330100       | Perte sur débiteurs                               | -                |                  | 30               |                  | -30            | -            |
| 352100       | Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains     | 942'600          |                  | 935'057          |                  | 7'543          | 1%           |
| 381400       | Attributions au fonds de réserve                  | 160'000          |                  | 160'000          |                  | -              | 0%           |
| 422100       | Intérêts compte postal                            |                  | -                |                  | 91               | 91             | -            |
| 427100       | Produits des locations                            |                  | 17'900           |                  | 20'214           | 2'314          | -13%         |
| 431900       | Encaissement frais de rappels                     |                  | -                |                  | 15               | 15             | -            |
| 435600       | Facturation de services à des tiers               |                  | 280'000          |                  | 499'989          | 219'989        | -79%         |
| 435900       | Ventes et prestations diverses                    |                  | 3'200            |                  | 1'363            | -1'837         | 57%          |
| 4362.01      | Récupération ADB                                  |                  | -                |                  | 755              | 755            | -            |
| 452100       | Participations des communes                       |                  | 2'285'300        |                  | 2'068'353        | -216'947       | 9%           |
| 465100       | Participation financière ECA                      |                  | 495'200          |                  | 525'119          | 29'919         | -6%          |
| <b>TOTAL</b> |                                                   | <b>3'081'600</b> | <b>3'081'600</b> | <b>3'115'899</b> | <b>3'115'899</b> | <b>-34'299</b> | <b>-1.1%</b> |

Pour une clarté de lecture, les sommes ont été arrondies à l'unité.

Il convient de rappeler que le tableau ci-dessus présente les comptes selon le programme de gestion

financière Abacus. Dès lors, toute comparaison avec les comptes des années 2016 et précédentes (selon Gefi) requiert une conversion entre certaines positions.



## 8.3 EXPLICATIONS SUR LES DÉPASSEMENTS DE PLUS DE CHF 10'000

### 301300 soldes

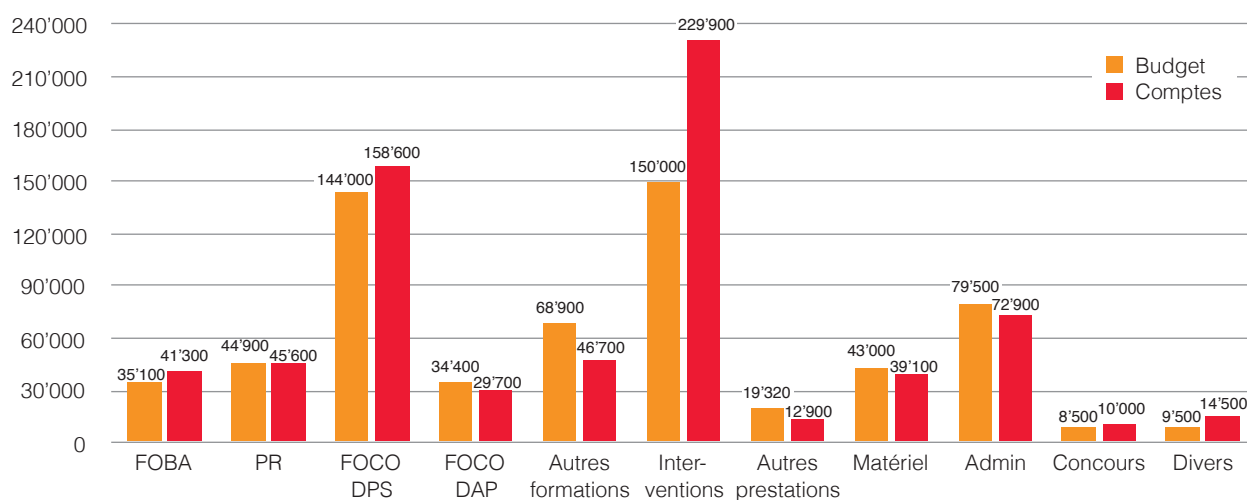
Cette position englobe les soldes pour la formation, les prestations opérationnelles (interventions, services de garde, concours, ...) ainsi que celles des heures administratives et matériel. Comme indiqué l'année dernière, l'analyse de ces différentes catégories n'est pas chose aisée. Malgré le fait que la configuration des différentes positions ait été entièrement revue dans ECADIS fin 2015 pour correspondre aux diverses positions budgétaires (301300 soldes, 306000 indemnisation et remboursement de frais, 309100 frais de formation), la granulométrie de cette reclassification n'est pas suffisante pour faire une analyse détaillée et complète de toutes les catégories de la position 301300 soldes. En outre, le système ECADIS ne peut pas fournir des chiffres annuels complets car les avances de soldes

(CHF 19'528 en 2018) n'y sont pas reflétées. Vient encore se greffer la question des permanents, dont les heures non-soldées (car sur le temps de travail) apparaissent tout de même dans les statistiques horaires. Or, l'analyse budget-compte, de par la disponibilité restreinte de certaines données, nécessite justement de comparer des données horaires avec des données financières, engendrant ainsi fatalement des différences.

Ainsi, il n'est pas possible de simplement additionner les différentes catégories pour retrouver le montant total des soldes. Tout en tenant compte de ces divers éléments, il est tout de même possible de procéder à une analyse approximative des différentes catégories<sup>2</sup>. Il sied toutefois de rappeler que les résultats doivent être pris avec une extrême précaution.

<sup>2</sup> Pour une clarté de lecture, les valeurs des comptes dans les graphiques sont arrondies à la centaine.

COMPARAISON BUDGET-COMPTES DES MONTANTS DES SOLDES



Un dépassement est constaté au niveau des soldes FOBA, par le nombre important de membres et le renforcement de l'encadrement. La position des soldes DPS est aussi dépassée, notamment en raison de la formation ProSDIS qui avait été repoussée à 2018 par l'ECA. Il convient toutefois de rappeler que cette formation est intégralement remboursée et vient donc engendrer un dépassement de recette équivalent dans la position 465100 participation financière ECA. Si l'économie importante de la catégorie «Autre» ne peut pas être précisément expliquée, notamment en regard des raisons précédemment citées, l'allègement drastique de la formation antichute, décidé après la préparation du budget 2018, a toutefois porté une influence certaine.

La comparaison du budget et des comptes des soldes pour prestations opérationnelles et des heures administratives et matériel est présentée dans le graphique

ci-après. Le dépassement le plus évident concerne les soldes pour interventions (+ CHF 79'900), élément qui couvre plus de 90% du dépassement de la position. Il convient toutefois de relever qu'un dépassement dans cette position engendre automatiquement un revenu supplémentaire supérieur dans la position 435600 facturation de prestations à des tiers.

Les heures administratives et matériel présentent une légère économie. En ce qui concerne les premières, il sied de relever que les nouvelles équipes matériel ont été implémentées en 2018 et que deux ou trois exercices sont nécessaires pour affiner la position budgétaire. Pour les heures administratives, de par l'épuisement des troupes durant les six premiers mois de l'année, tous les projets n'ont pas pu être réalisés.

La catégorie «Divers» inclut certains éléments qui n'étaient pas planifiés initialement dans le budget tels que les visites de classe ou encore la démonstration désincarcération au Comptoir Nord vaudois.

À la lumière de ces éléments, l'important dépassement de la position *301300 soldes* est expliqué à plus de 90% par l'augmentation imprévisible des heures d'interven-

tion ; il est ainsi entièrement compensé par des revenus supplémentaires dans la position *435600 facturation de prestations à des tiers*. Les reste des positions, outre les quelques remarques adressées précédemment, démontrent une bonne cohérence entre le budget et les comptes.

### 309100 frais de formation

Cette position accuse un dépassement important de CHF 21'232 (26%) qui s'explique comme suit :

|                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>CHF 5'140</b>  | Formations ABC et OFSI, somme entièrement remboursée par l'ECA sous la position <i>465100</i> . Seuls les CHF 20 de différence par jour de cours étaient budgétés pour 55 jours alors que seuls 27 jours de cours (24 jours ABC [dont 3 par des permanents] et 3 jours OFSI) ont été effectués en 2018.                                                                                                                                                                                                     |
| <b>CHF 6'890</b>  | Dépassement du nombre de jours de cours ECA, somme remboursée par l'ECA à hauteur de CHF 4'800 sous la position <i>465100</i> . Il sied de relever que le remboursement à la participation des cours AD33 a été fait en 2019 et n'apparaît donc pas dans les comptes 2018 (CHF 1'500).<br>Nonobstant les cours FB01, ABC et OFSI, un total de 243 jours de cours ECA (213 pour le DPS et 30 pour le DAP) dont 21.5 par le personnel permanent a été suivi par le SDIS au lieu des 195 initialement budgétés |
| <b>~CHF 7'000</b> | La participation, qui ne peut être planifiée au moment de la rédaction du budget, à d'autres cours fédéraux ou privés tels qu'une personne supplémentaire pour le cours GESIP, une formation de cariste et le recours à une formation particulière de team-building lors du cours de cadres du SDIS.                                                                                                                                                                                                        |

Le dépassement de CHF 21'232 est donc compensé par des rentrées supplémentaires à hauteur de CHF 9'780, laissant un dépassement net de la position d'environ CHF 11'452.

Comme indiqué l'année dernière, le SDIS a pour objectif de rattraper son retard dans les cursus de cours ECA, ce qui est une des raisons du dépassement ici constaté. En outre, le budget a été fortement relevé pour 2019 avec la planification de 333.5 jours au lieu de 195 en 2018.

## 8.5 EXPLICATIONS SUR LES AUTRES POSITIONS DÉPASSANT LE BUDGET ALLOUÉ<sup>3</sup>

### 303000 AVS-AI-APG-AC

L'augmentation importante des charges sociales<sup>4</sup> (+65%) entre 2015 et 2017 avait été relevée l'année dernière dans ce même rapport, en parallèle au fait que les budgets n'avaient pas été anticipés de la sorte et qu'il fallait s'attendre à un dépassement important en 2018.

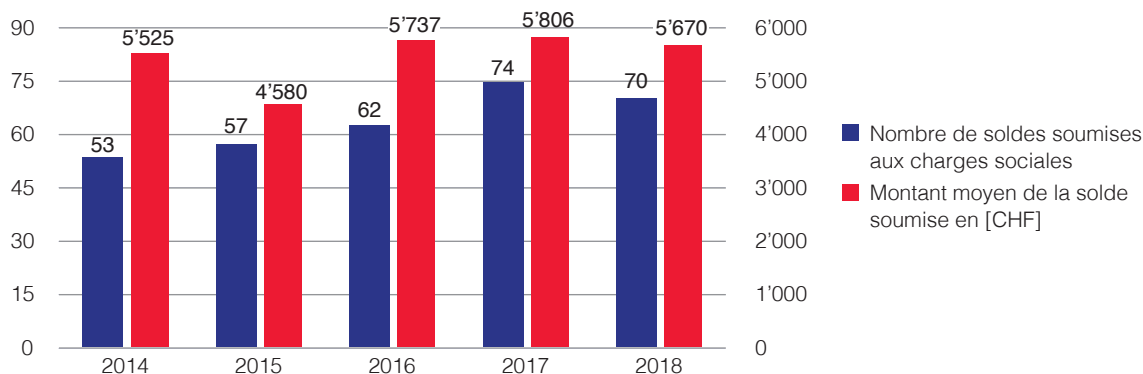
moins important que celui initialement prévu. Ceci s'explique par un tassement de l'augmentation des charges sociales, comme indiqué dans le tableau suivant :

<sup>3</sup> Seuls les dépassements de plus de CHF 2'000 et de 10% de la position budgétaire concernée sont adressés.

<sup>4</sup> Pour rappel, le sapeur est soumis aux charges sociales lorsque sa solde, au sens de l'administration cantonale des impôts ACI (ne correspond pas au terme solde utilisé par le SDIS) dépasse CHF 5'000.

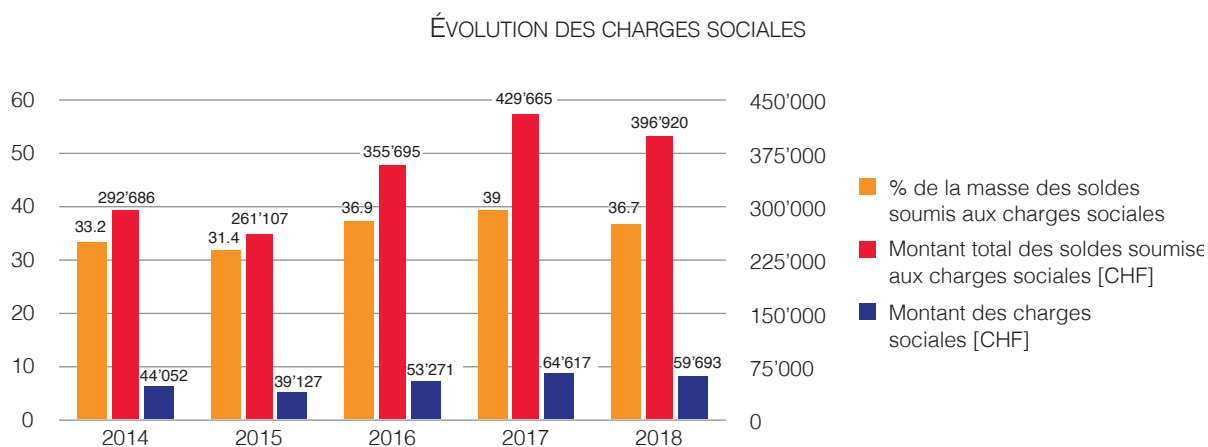
Si ce dépassement de 13% est certes présent, il est

ÉVOLUTION DES SOLDES SOUMISES AUX CHARGES SOCIALES



Non seulement le nombre de soldes soumises aux charges sociales a légèrement diminué (5.4%), mais la solde moyenne soumise aussi (-2.3%). Le résultat est

une masse de soldes inférieure de 7.6% soumise aux charges sociales en comparaison à 2017 comme indiqué dans le tableau suivant.



Il convient de rappeler à ce stade, comme déjà signalé dans les rapports 2016 et 2017, que le montant total des charges sociales ne peut être déterminé qu'une fois les comptes bouclés, l'outil de gestion à disposition ne pouvant fournir la moindre projection. Ainsi, les mesures prises dans le cadre de BUDGETO '19, avec un relèvement de cette position à CHF 65'000, se révéleront, à la lumière de ces chiffres, peut-être trop drastiques.

#### *312400 achats et consommation de combustible*

Le dépassement de 14% est uniquement lié aux frais de chauffage (gaz) de la caserne G1. À ce sujet, il convient

d'indiquer que depuis fin novembre, la chaufferie du SDIS est utilisée pour chauffer le collège des Rives en construction. Or, aucun décompte séparé n'a pu, pour le moment, être mis en place, ce qui signifie que la facture du dernier trimestre 2018 comprend aussi le gaz utilisé pour chauffer le collège des Rives. Afin de pouvoir boucler les comptes 2018, celle-ci a été payée dans son entier et Yverdon-Énergies est chargé de déterminer une clé de répartition claire et précise qui, une fois implémentée, permettra de créditer le SDIS pour le gaz payé en trop.

## **8.5 EXPLICATIONS SUR LES POSITIONS AYANT GÉNÉRÉ UNE ÉCONOMIE<sup>5</sup>**

#### *300100 rétributions des autorités*

Une économie de CHF 6'342 (30%) a été réalisée. Ceci est principalement dû à un nombre d'heures inférieur à celui budgété et au fait que l'indemnité du membre du CoDir représentant la commune de Grandson n'a pas été facturée sur l'année 2018.

#### *301200 salaires personnel occasionnel*

Les deux permis bateau n'ont toujours pas pu être réalisés, faute de temps. En outre, il n'a pas été possible, pour des raisons de temps également, d'engager un étudiant durant l'été pour faire des entretiens de caserne. Ceci a donc généré une économie de 57% de la position concernée.

<sup>5</sup> Seuls les dépassements de plus de CHF 2'000 ou de 10% de la position budgétaire concernée sont adressés

### *306000 indemnisation et remboursement de frais*

L'économie réalisée, si elle est certes substantielle dans l'absolu, ne représente que 6% de la position budgétaire concernée. Elle est expliquée par cinq phénomènes :

- L'EM siège avec un membre en moins (l'Officier information est remplacé a.i. par le Commandant)
- L'EM a tenu deux séances de moins qu'initialement budgété suite à l'établissement du planning annuel et en raison des interventions de janvier
- Les quelques absences non-remplacées dans les permanences de week-end et de semaine
- Le fait qu'aucune indemnité pour section jour (CHF 5'000 au budget) n'a été attribuée conformément à l'art 3 de la Directive du CoDir sur les soldes, indemnités et remboursement de frais. Ceci avait été relevé en 2017 et ce sujet sera repris dans le cadre de la révision de l'organisation opérationnelle suite à l'introduction de ProSDIS.
- Les frais de déplacement (CHF 857.35) qui auraient dû être imputés sur cette position et qui ont été laissés sur la position *309900 frais divers du personnel*. Ceci a été corrigé pour l'imputation de l'année 2019.

### *310900 frais administratifs divers*

L'économie de CHF 14'589 (38%) est expliquée par les raisons principales suivantes :

- Un changement de pratique de l'ECA qui prend directement en charge les cotisations à la caisse de secours de la FSSP plutôt que de les rembourser via le décompte DPS (~ CHF 1'300)
- Les cotisations FSSP et FVSP qui ont généré une différence en notre faveur d'environ CHF 5'000 par rapport au montant budgété (il convient de noter que CHF 1'007 de trop avaient été payés en 2017 à la FVSP suite à une erreur de calcul, somme déduite des cotisations 2018)
- Le fait qu'aucune impression du rapport d'activité et de gestion n'a été faite en 2017, suite au retard dans la production du premier
- Les frais de photocopies réduits d'environ moitié par l'introduction d'une nouvelle photocopieuse avec un coût de production inférieur, additionné de la poursuite de la politique de digitalisation du SDIS.

### *312300 électricité*

Les efforts d'économie d'électricité entrepris au sein du SDIS, notamment par le remplacement de l'éclairage

incandescent et luminescent par du LED et la suppression d'interrupteurs par une détection de présence, ont porté une influence certaine dans cette économie de 13%

### *313300 achats de produits de nettoyage et désinfection*

L'économie de CHF 2'162 (24%) réalisée est principalement due à une bonne gestion des déchets et une utilisation plus faible que prévue de divers produits de nettoyage, notamment les produits de nettoyage des tenues feu.

### *313700 appareils et matériels destinés à la revente*

Aucun objet de merchandising n'a été acquis en 2018, notamment du fait que les ventes n'atteignent pas les chiffres espérés, mais aussi simplement par manque de temps.

### *315600 entretien d'équipement et de matériel spécialisés*

L'économie de CHF 4'922 (98%) réalisée est principalement due au fait que le dossier des extincteurs est toujours ouvert et que seules les révisions urgentes ont été effectuées par le nouveau fournisseur dont les prix sont largement plus raisonnables que ceux du fournisseur précédent.

### *318100 frais de ports et compte postal*

La poursuite des efforts de communication électronique, notamment pour tout ce qui concerne l'information interne au SDIS, a permis de contribuer à cette économie de 26%.

### *318200 frais de téléphones et radios*

Cette position budgétaire enregistre une économie de 20% principalement grâce à un entretien très limité des radios et des téléphones en 2018 et une utilisation contrôlée du système de renvoi des SMS.

### *318500 honoraires, frais d'expertise et cachets*

Cette position avait été relevée dans le cadre du budget 2018 en prévision des services juridiques nécessaires au règlement du contentieux avec Grandevent. Or, le rythme, et les frais d'avocat, sont dictés par le système judiciaire.

## 8.6 REVENU

### 427100 produits des locations

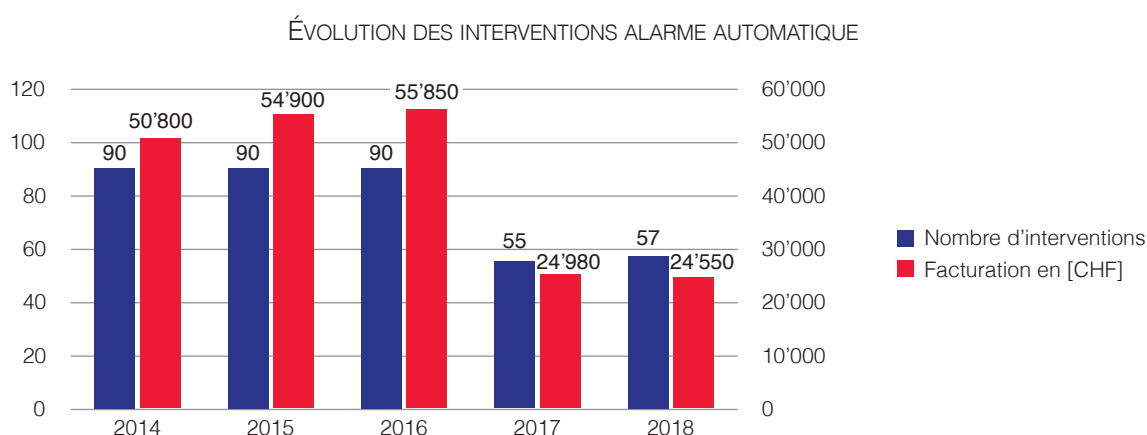
Au produit de la location du garage PNV, il convient de rajouter les montants remboursés, au pro rata du volume loué, pour les frais de chauffage et certains frais d'entretien. Ceci n'a pas été pris en considération dans l'élaboration du budget 2018, ni de celui de 2019.

### 435600 facturation de services à des tiers

Un excédent de CHF 219'989 (79%) a été réalisé sur cette position. Ceci est le résultat direct de l'explosion

du nombre d'heures d'intervention (8'188 heures) pour la deuxième année de suite (soit une augmentation de 4% par rapport à 2017 et 64% par rapport à 2016).

Concernant les alarmes automatiques, sujet traité dans le rapport 2017 suite à l'application systématique de la procédure de levée de doute, la situation est quasi-identique à celle de l'année dernière, comme le révèle le tableau ci-après :



La question de l'éventuel assujettissement du SDIS à la TVA a à nouveau été vérifiée sur la base des chiffres 2018 et du catalogue du 23.06.2017 des prestations soumises à la TVA produit par l'ECA. Le montant total du chiffre d'affaire obtenu à partir de prestations imposables reste inférieur à CHF 100'000, dès lors le SDIS n'est toujours pas assujetti à la TVA.

La participation du personnel permanent comme chefs de classe, formateurs ou encore responsables matériel aux cours cantonaux a, pour la quatrième année, été facturée à l'ECA. Ceci a permis d'encaisser un montant de CHF 7'414.10.

### 435900 ventes et prestations diverses

La vente d'objet de merchandising a été bien moins importante que prévue, élément qui explique à lui seul le manque de recette par rapport au budget. Diverses

prestations, telles que conférences et publications, ont ramené quelques maigres revenus supplémentaires, limitant ainsi la différence.

### 465100 participation financière ECA

Un excédent de CHF 29'919 (6%) a pu être réalisé. Le décompte annuel de la participation financière de l'ECA s'est monté à CHF 485'438.80, montant incluant la formation ProSDIS. Celui-ci explique environ 60% de l'excédent observé.

Le reste est expliqué par le remboursement de la participation aux cours cantonaux, plus importante que prévue (CHF 35'205 au lieu des CHF 27'000 budgétés). Cet excédent vient compenser le dépassement de la position 309100 frais de formation précédemment décrite.

## 8.7 RÉPARTITION DES COÛTS PAR COMMUNE

La clé de répartition des coûts entre les communes se calcule à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants (base: 31.12.2015, source: Canton de Vaud) et de 10% au prorata de la valeur du patrimoine immobilier (base 01.03.2016, source: ECA). Pour les membres de l'Association, la ville d'Yverdon-les-Bains contribue en sus à raison de CHF 10 par habitant.

Le tableau en page suivante présente le coût par habitant pour chaque commune membre. Toutes les valeurs sont mentionnées en CHF. Ce coût s'étend de CHF 33.97 à 38.20 (43.92 pour la ville d'Yverdon-les-

Bains du fait de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant). La valeur se situe donc en-dessous des montants budgétisés (CHF 38.21 à 42.97 par habitant).

Une demande d'acompte comptant pour 80% du budget a été faite aux communes membres en date du 27.09.2018. Le complément pour le bouclage des comptes a été facturé en date du 07.02.2019. Les factures ont été arrondies à CHF 0.05, et l'arrondi final s'est fait sur la facture de la ville d'Yverdon-les-Bains (voir annexe 2).

| Commune                | Montant    | Coût/habitant | Commune                | Montant      | Coût/habitant |
|------------------------|------------|---------------|------------------------|--------------|---------------|
| Belmont-sur-Yverdon    | 12'815.65  | 34.83         | Method                 | 21'472.00    | 34.97         |
| Bioley-Magnoux         | 8'234.70   | 35.80         | Molondin               | 7'895.85     | 36.22         |
| Bonvillars             | 18'183.50  | 36.73         | Montagny-près-Yverdon  | 28'000.85    | 38.20         |
| Chamblon               | 19'212.00  | 35.06         | Mutruix                | 5'618.00     | 34.68         |
| Champagne              | 35'607.70  | 34.67         | Novalles               | 3'601.40     | 35.66         |
| Champvent              | 23'088.65  | 35.41         | Onnens                 | 18'314.75    | 36.63         |
| Chavannes-le-Chêne     | 10'608.55  | 35.36         | Orges                  | 10'247.55    | 35.09         |
| Chêne-Pâquier          | 4'923.20   | 35.17         | Pomy                   | 26'512.25    | 34.88         |
| Cheseaux-Noréaz        | 24'011.25  | 35.84         | Provence               | 14'340.90    | 36.77         |
| Concise                | 33'667.25  | 35.07         | Rovray                 | 6'192.65     | 36.00         |
| Corcelles-près-Concise | 13'396.40  | 35.35         | Suchy                  | 21'092.55    | 34.81         |
| Cronay                 | 13'466.70  | 35.44         | Suscévoz               | 7'115.75     | 35.23         |
| Cuarny                 | 8'374.65   | 35.34         | Treycovagnes           | 15'232.35    | 34.15         |
| Démoret                | 4'764.65   | 37.81         | Ursins                 | 7'432.90     | 35.39         |
| Donneloye              | 27'396.85  | 35.17         | Valeyres-sous-Montagny | 23'406.65    | 33.97         |
| Ependes                | 12'329.90  | 35.23         | Valeyres-sous-Ursins   | 8'562.30     | 34.67         |
| Fiez                   | 14'840.45  | 34.76         | Villars-Epeney         | 3'691.60     | 35.16         |
| Fontaines-sur-Grandson | 7'132.20   | 35.66         | Vugelles-la Mothe      | 4'724.80     | 35.26         |
| Giez                   | 14'490.00  | 35.51         | Yverdon-les-Bains      | 1'298'622.30 | 43.92         |
| Grandson               | 114'799.95 | 34.65         | Yvonand                | 111'139.20   | 34.34         |

## 8.8 BILAN AU 31.12.2018

| ACTIF                   |                            | 31.12.2018          | 31.12.2017          | 31.12.2016          |
|-------------------------|----------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| 10                      | Disponibilités             | 1'758'575.88        | 1'872'085.93        | 1'601'749.44        |
| 101650                  | Compte postal              | 1'758'575.88        | 1'872'085.93        | 1'601'749.44        |
| 11                      | Débiteurs                  | 343'914.64          | 420'629.35          | 443'520.47          |
| 115650                  | Compte collectif débiteurs | 343'914.64          | 420'629.35          | 443'520.47          |
| 13                      | Actifs transitoires        | -                   | 9'381.71            | 34'811.50           |
| 139650                  | Actifs transitoires        | -                   | 9'381.71            | 34'811.50           |
| <b>TOTAL DES ACTIFS</b> |                            | <b>2'102'490.52</b> | <b>2'302'096.99</b> | <b>2'080'081.41</b> |

| PASSIF                   |                                                                 | 31.12.2018           | 31.12.2017           | 31.12.2016           |
|--------------------------|-----------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| 20                       | Créanciers                                                      | -1'153'598.02        | -1'910'726.64        | -1'788'711.06        |
| 200650                   | Compte collectif fournisseurs                                   | -1'126'354.02        | -1'476'806.36        | -1'398'047.40        |
| 200651                   | Transit factures fournisseurs manuelles                         | -                    | -405'706.80          | -367'641.90          |
| 200652                   | Sommes à restituer & rejets BVR                                 | -2'796.90            | -                    | -                    |
| 206650                   | c/c Commune d'Yverdon-les-Bains                                 | -24'447.10           | -28'213.48           | -23'021.76           |
| 23                       | Engagements envers des propres établissements et fonds spéciaux | -91'370.35           | -91'370.35           | -91'370.35           |
| 234201                   | Provision pour débiteur douteux                                 | -91'370.35           | -91'370.35           | -91'370.35           |
| 25                       | Passifs transitoires                                            | -397'522.15          | -                    | -                    |
| 259650                   | Passifs transitoires                                            | -397'522.15          | -                    | -                    |
| 28                       | Financements spéciaux                                           | -460'000.00          | -300'000.00          | -200'000.00          |
| 281650                   | Fonds de renouvellement SDIS                                    | -460'000.00          | -300'000.00          | -200'000.00          |
| <b>TOTAL DES PASSIFS</b> |                                                                 | <b>-2'102'490.52</b> | <b>-2'302'096.99</b> | <b>-2'080'081.41</b> |

### 10 Disponibilités

Il s'agit des liquidités présentes sur le compte postal du SDIS NV.

### 11 Débiteurs

Il s'agit des factures qui n'étaient pas encore encaissées au 31.12.2018. La liste des débiteurs avec un poste ouvert à cette date fait l'objet de l'annexe 5. Il est possible de séparer les montants selon les catégories suivantes :

| 11 Débiteurs                                   | Montants          | %          |
|------------------------------------------------|-------------------|------------|
| Participation financière des communes membres  | 236'320.80        | 68.7       |
| Factures ouvertes pour Grandevent              | 40'936.12         | 11.9       |
| Factures d'interventions et autres prestations | 66'657.72         | 19.4       |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>343'914.64</b> | <b>100</b> |

Concernant les factures échues pour interventions et autres prestations, il convient de noter que 10 factures sont en niveau de rappel 1 (après 30 jours), 2 en niveau 2 (après 60 jours), 1 en niveau 3 (menace de mise au poursuite après 90 jours) et 7 en niveau 4. Concernant ce dernier niveau qui consiste à la mise aux poursuites, un bug du système informatique Abacus empêche ce passage. Le Service des finances suit le dossier avec le fournisseur du logiciel afin de résoudre ce problème dans les mois à venir. Toutefois, cela n'engendre aucune conséquence pour le montant total concerné de CHF 9'170.45, puisque le délai pour la mise aux poursuites est de cinq ans.

## 20 Créanciers

Concernant la position *200650 compte collectif fournisseurs*, 84.5% de la somme est due à la participation aux charges de la Ville d'Yverdon-les-Bains (position *352100*) comprenant la masse salariale des employés permanents, les prestations de l'office informatique et du Service des finances et les frais de déplacement du chef de service. Le reste concerne les factures de fin d'année qui ont normalement été réglées entre le 01.01 et le 29.01.2019 (voir annexe 6).

La position *200652 sommes à restituer & rejets BVR* est un compte de transit pour les paiements qui n'ont pas abouti. En l'occurrence, il s'agit du paiement de solde d'un sapeur dont l'IBAN a changé au 31.12.2018, sans que le secrétariat n'en soit averti. Le montant est ramené à zéro une fois le paiement effectué sur le nouvel IBAN.

## 8.9 RÉSUMÉ

Les comptes 2018 sont meilleurs que prévus grâce à des revenus plus importants que budgétés, notamment dans les prestations facturées et la participation financière de l'ECA, malgré un dépassement important dans les soldes des miliciens et les frais de formation. Quelques économies plus modestes ont été réalisées au niveau de la rétribution des autorités, des indemnités des sapeurs-pompiers, de l'acquisition d'objets de merchandising et de l'entretien des extincteurs.

Les décomptes finaux ont été envoyés à toutes les communes membres du SDIS en date du 07.02.2019.

La position *206650 c/c Commune d'Yverdon-les-Bains* est un compte de transit pour les pièces de caisse correspondant au montant avancé par la Ville d'Yverdon-les-Bains au SDIS et qui est ensuite remboursée en début d'année 2019 sur le compte de la ville.

## 23 Fonds spéciaux

La position *234201 provision pour débiteur douteux* créée en 2016, n'a pas changé. Il convient de préciser, suite au règlement des factures de Champagne, qu'une partie de cette position (CHF 50'000) sera encaissée en 2019. Le reste pourra être clôturé une fois les créances en suspens de Grandevent réglées.

## 25 Passifs transitoires

La position *259650 passifs transitoires* correspond à la position *200651 transit factures fournisseurs manuelles* des années 2016 et 2017, suite à un changement de pratique comptable. Il s'agit d'un compte de transit pour les fournisseurs sporadiques. Le montant est généralement ramené à zéro dans les jours qui suivent l'imputation initiale. La somme correspond au versement du complément des soldes des membres du SDIS.

## 28 Financements spéciaux

Il s'agit là du versement au fond de réserve (position *381400*).

La participation financière 2018 des communes est réduite de CHF 216'947 (9.5%), diminuant ainsi le coût moyen par habitant d'environ CHF 4.22 par rapport au budget.

Si les finances du SDIS sont saines, il convient d'attirer l'attention sur l'explosion des heures d'intervention et la formation de plus en plus intense et complexe. Cette situation débouche sur un épuisement à long terme d'une partie du personnel et soulève la question cruciale de la survie du système de milice.

# Notre passion à votre service!

Rédigé par l'État-major du SDIS régional du Nord vaudois  
à Yverdon-les-Bains en mai 2019

## **Impressum**

© 2019 SDIS Nord vaudois - F5/6

Icônes : Delta-9

Imprimé par : atelier Kinkin, av. de Grandson 48, 1400 Yverdon-les-Bains

## **Distribution papier**

Membres du Conseil intercommunal

Membres du CoDir

Secrétariat du SDIS

## **Distribution électronique**

Officiers, sous-officiers et sapeurs du SDIS

Public (via Internet)

SDIS régional du Nord Vaudois  
Rue de l'Arsenal 8  
1400 Yverdon-les-Bains

T 024 423 65 95

[info@sdisnv.ch](mailto:info@sdisnv.ch)



**NORD VAUDOIS**  
**INCENDIE ET SECOURS**



Belmont-sur-Yverdon



Bioley-Magnoux



Bonvillars



Chamblon



Champagne



Champvent



Chavannes-le-Chêne



Chêne-Pâquier



Cheseaux-Noréaz



Concise



Corcelles-près-Concise



Cronay



Cuarny



Démoret



Donneloye



Épendes



Fiez



Fontaines-sur-Grandson



Giez



Grandson



Method



Molondin



Montagny-près-Yverdon



Mutrux



Novalles



Onnens



Orges



Pomy



Provence



Rovray



Suchy



Suscévaz



Treycovagnes



Ursins



Valeyres-sous-Montagny



Valeyres-sous-Ursins



Villars-Épeney



Vugelles-la-Mothe



Yverdon-les-Bains



Yvonand